



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMEN | E | 1300337 | A |



Direction générale
de l'enseignement
scolaire

Service du budget, de la
performance et des
établissements

Sous-direction
de la vie scolaire, des
établissements et des
actions socio-éducatives

Bureau
des actions éducatives,
culturelles et sportives

DGESCO B3-4
n° 2013 - 0175
Affaire suivie par
Thierry Tran
Téléphone
01 55 55 20 17
Télécopie
01 55 55 21 09
Courriel
thierry.tran
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

**ARRETE ACCORDANT L'AGREMENT NATIONAL AU TITRE DES
ASSOCIATIONS EDUCATIVES COMPLEMENTAIRES DE
L'ENSEIGNEMENT PUBLIC A
L'ASSOCIATION « LA LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX »
(LPO)**

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu les articles D. 551-1 et suivants du code de l'éducation, relatifs à l'agrément des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public,

Vu l'avis du conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, en date du 23 avril 2013,

- ARRETE -

ARTICLE 1^{er} : L'association « La Ligue pour la protection des oiseaux » (LPO), qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans. L'agrément est étendu à ses structures locales, régionales et départementales.

ARTICLE 2 : Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'éducation nationale.

Fait le - 4 JUIL. 2013

Pour le ministre et par délégation
Le directeur général
de l'enseignement scolaire


Jean-Paul Delahaye



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMEN | E | U300337 | A



Direction générale
de l'enseignement
scolaire

Service du budget, de la
performance et des
établissements

Sous-direction
de la vie scolaire, des
établissements et des
actions socio-éducatives

Bureau
des actions éducatives,
culturelles et sportives

DGESCO B3-4
n° 2013 – 0175
Affaire suivie par
Thierry Tran
Téléphone
01 55 55 20 17
Télécopie
01 55 55 21 09
Courriel
thierry.tran
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

**Arrêté accordant l'agrément national au titre des associations éducatives
complémentaires de l'enseignement public à
l'association « la Ligue pour la protection des oiseaux » (LPO)**

- EXTRAIT -

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, en date du **04 JUIL. 2013**,
l'association « la Ligue pour la protection des oiseaux » (LPO) qui apporte
son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq
ans. L'agrément est étendu à ses structures locales, régionales et
départementales.